

# CONDITIONS GENERALES

## « HOMME TOUTES MAINS - Bricolage - Multiservices »

[www.mdhouse.fr](http://www.mdhouse.fr)

### Article 1er : Généralités

Nos prestations « HOMME TOUTES MAINS - Bricolage - Multiservices » sont soumises aux présentes conditions.

La personne faisant appel à nos prestations déclare accepter sans réserve l'intégralité de nos conditions générales de prestation de services.

### Article 2 : Avantage lié à l'agrément

M.D.HOUSE est une entreprise agréée par l'état en tant que service d'aide à la personne.

Les prestations d'Aide à Domicile Multiservices peuvent donc ouvrir droit à avantage fiscal.

M.D.HOUSE vous fournit une facture dite de « Main d'œuvre » pour chaque prestation effectuée.

### Article 3 : Contrat

M.D.HOUSE intervient exclusivement sur demande ponctuelle et expresse du client.

Les demandes n'excédant pas 2 heures d'intervention, ne donnent pas lieu à l'établissement d'un devis et est réputée former le contrat.

Les prestations sont réalisées au domicile du client; les parties ayant convenu au préalable de la nature et de la réalisation des prestations, d'une date et d'un horaire.

Si le client est absent de son domicile à la date et à l'heure convenus, un minimum forfaitaire de 16 euros, non remboursable sous quelle que forme, sera facturé.

D'autre part dans l'hypothèse où les prestations ne pourraient être réalisées pour une raison indépendante de la volonté du prestataire, alors même qu'il se trouve au domicile du client, aucune réclamation ne pourra être faite concernant les délais d'exécution des dites prestations.

### Article 4 : Assurance - Responsabilité

M.D.HOUSE a souscrit un contrat d'assurance pour les dommages qui pourraient être causés au domicile des clients (accident, bris d'objet...)

M.D.HOUSE n'offre pas de garantie dite « décennale » concernant les prestations excédant 2 heures d'intervention.

### Article 5 : Nature des prestations

Les prestations fournies par M.D.HOUSE sont celle définies par l'article D129-35 du code du travail.

### Article 6 : Tarifs - Frais de déplacement

Le tarif des prestations s'entend en euros toutes taxes comprises.

Le tarif est communiqué au client lors de la prise du rendez-vous et validé d'un commun accord entre le client et M.D.HOUSE .

Toute prestation donne lieu à une facturation minimale d'une demi-heure.

Les fournitures et matériaux sont à la charge du client ou refacturés +10% (déplacement, livraison) à la demande du client s'il souhaite laisser à l'entreprise M.D.HOUSE le soin de leur achat.

Dès la fin de la prestation, la facture est éditée et est réglée sans délai, par chèque bancaire ou postale ou espèces.

Dans la limite de Chartres et de son agglomération (max. 10 Km), les frais de déplacements sont inclus dans la prestation. Au-delà, une indemnité forfaitaire de 1€ TTC/Km est appliquée.

De même pour la prestation « livraison de courses à domicile » une indemnité kilométrique de 0,75 € TTC/km est applicable au delà de 10 km aller retour, du domicile du client au commerce choisie.

### **Grille tarifaire :**

12€ de l'heure (prestations sans outils)

18 € de l'heure (prestations experts, outillage léger)

### **Article 7 : Loi applicable**

De convention expresse, le présent contrat est gouverné par le droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du client et rien ne limite les droits statutaires du client en tant que consommateur.

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Chartres (28).